

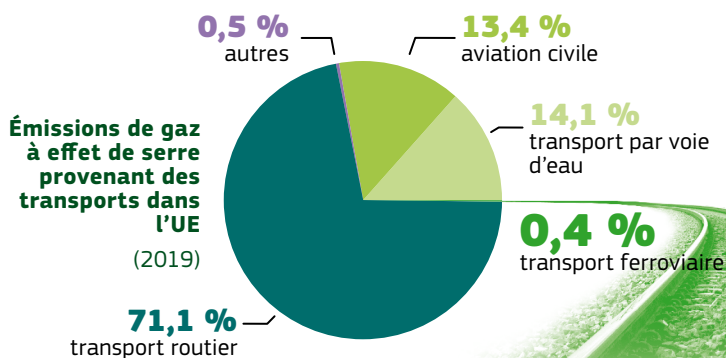
14 décembre 2021

PROMOUVOIR le transport ferroviaire de voyageurs LONGUE DISTANCE ET TRANSFRONTIÈRE

Le rail est l'un des modes de transport les plus durables. Il joue un rôle essentiel dans la réussite de l'UE à devenir climatiquement neutre d'ici à 2050.



LE RAIL EST DURABLE



RELIE LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES



Longueur totale du réseau ferroviaire:

201 000 km
UE27 (2018)

MAIS NE RÉALISE PAS ENCORE SON POTENTIEL

Seulement 7 %
du trafic ferroviaire de voyageurs est transfrontière

Baisse de 65 %
des services de nuit transfrontières (entre 2001 et 2019)

Hausse de 1 %
du total des services transfrontières (entre 2001 et 2019)

14 DÉCEMBRE 2021

LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉSENTE UN PLAN D'ACTION POUR PROMOUVOIR LES SERVICES DE TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS LONGUE DISTANCE ET TRANSFRONTIÈRE

Suppression des obstacles:



Mettre en place des systèmes de billetterie qui trouvent le meilleur billet au meilleur prix pour l'ensemble du trajet



Faire des transports durables une option facile pour les jeunes



Assurer une disponibilité suffisante des trains, voitures & locomotives



Moderniser les infrastructures pour le transport ferroviaire de voyageurs



Instaurer une tarification appropriée pour faciliter l'accès des opérateurs ferroviaires à l'infrastructure



Accélérer la numérisation et l'interopérabilité



Utiliser le réseau ferroviaire de façon efficace



Veiller à ce que la formation et la certification du personnel ferroviaire répondent aux besoins futurs

Mise en œuvre intégrale et correcte des règles existantes:

- mettre en œuvre l'espace ferroviaire unique européen
- ouvrir le marché à de nouveaux acteurs et services

La Banque européenne d'investissement lance la plateforme d'investissement en faveur du rail vert

Soutenir les investissements ferroviaires durables dans:



les infrastructures



le matériel roulant



les systèmes numériques



PROCHAINES ÉTAPES:

15 services pilotes transfrontières pour tester et mettre en œuvre ces mesures

© Union européenne, 2021.

La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs. Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.